



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 120183

Texte de la question

La loi de santé publique votée en 2004 rend obligatoire l'ajout de messages sanitaires sur les publicités pour les produits alimentaires transformés. Selon une récente étude d'une association de consommateurs, connue pour son sérieux, ces messages sanitaires désormais obligatoires, captent mal l'attention du public car près d'un consommateur sur deux ne les voit pas. En effet, ces messages qui défilent sur l'écran sont écrits en petits caractères et retiennent difficilement l'attention du public face au pouvoir d'attraction d'un spot publicitaire. Alors que chaque année la France compte 400 000 personnes de plus atteintes par l'obésité venant s'ajouter aux 8 millions déjà atteintes, M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre de la santé et des solidarités que les recommandations de l'INSERM et de l'AFSSA sur l'encadrement des publicités alimentaires soient mises en oeuvre, notamment lors des programmes pour enfants, en ce qui concerne les produits alimentaires les plus gras, les plus sucrés ou les plus salés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120183

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2333